

porter des plaintes, s'ils pouvaient les prouver pleinement.

Nous recommandons fortement aux deux parties d'oublier le passé, de se pardonner sincèrement les torts respectifs qu'elles peuvent avoir eus, et de travailler à rétablir dans les deux paroisses, en ce qui les concerne, l'harmonie et la paix. (1)

Donné à St-Germain de Rimouski, le vingt-sept de janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

(Loco Sigiilli).

† JEAN, Ev.

de St-Germain de Rimouski.

---

(1) Dieu merci ! jamais la paix et l'harmonie n'ont été troublées dans les deux paroisses par ces enquêtes demandées sans raisons suffisantes. Les deux correspondances suivantes en font foi. Elles ont été publiées en temps sur le *Nouvelliste* de Rimouski et elles disent l'exacte vérité sur les sentiments des paroissiens envers les curés respectifs des deux paroisses ; mais elles ne peignent que bien faiblement les sympathies que les deux curés se sont montrés prêts à donner. Honneur aux paroissiens dont le bon cœur est rempli d'aussi beaux sentiments !